

Ordures ménagères et sacs de tri

La collecte du bac des ordures ménagères et des sacs de tri sélectif se fait le même jour à l'aide d'une benne bi-compartmentée.

Les ordures ménagères doivent être obligatoirement déposées dans les conteneurs, couvercles fermés, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération. Tout sac d'ordures ménagères déposé en dehors ou au-dessus de bac ne sera pas collecté.

Le tri sélectif doit être mis dans les sacs translucides fournis par la Communauté d'Agglomération. Ils peuvent être mis même si le bac n'est pas sorti.

Jours de collecte :

La collecte a lieu une fois par semaine :

- **Haute-Goulaine** : lundi ou mardi (selon secteurs)
- **Saint-Fiacre-sur-Maine** : mardi
- **La Haye-Fouassière** : mercredi ou jeudi (selon secteurs)
- **Château-Thébaud** : jeudi

Il est impératif de sortir le bac et les sacs la veille du jour de collecte. En effet, en raison de travaux aménagement de collecte, nous devons modifier les circuits de collecte. De ce fait, la camion peut passer à 5 h 00 au lieu de 13 h 00.

Le surplus de déchets

Au cas où vous auriez un surplus de déchets, nous mettons à votre disposition des sacs bleus identifiés au nom de la Communauté d'Agglomération. Ces sacs vous permettent lors de fêtes privées de pouvoir évacuer l'ensemble des déchets.

Le prix des sacs comprend le coût du sac et le coût du traitement des déchets.

Ils sont vendus à la Communauté d'Agglomération :

- 2€ pour le sac de 30 litres
- 3€ pour le sac de 50 litres

Le refus de collecte

Des autocollants de refus de collecte peuvent être apposés sur votre sac ou votre bac d'ordures ménagères :

- **Autocollant rouge** destiné au conteneur : votre conteneur contient des déchets recyclables (verre, déchets verts,

cartons...)

- **Autocollant jaune** destiné aux sacs de tri : votre sac de tri contient des déchets non recyclables : restes alimentaires, sac noir, polystyrène...
- **Autocollant bleu** : votre sac de tri contient des journaux et des magazines.
- **ATTENTION : TOUT SAC NON CONFORME NE SERA PAS RAMASSE !!!**

En cas de doute, il vaut mieux jeter dans la poubelle habituelle. A savoir que si un sac contient par exemple une bouteille en verre (ou ordures ménagères, litière de chat, mouchoir et essuie-main...), le contenu est refusé.

"Bien trier" est une économie pour tous.

Règlement de service sur la collecte des déchets

Jour de ramassage des poubelles à ordures ménagères

Service Environnement Sèvre Maine et Goulaine

📍 Antenne de la Haye-Fouassière
1 rue du Fief de l'Isle
44690 La Haye Fouassière

☎ 0240548622

🕒 Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

[Envoyer un message](#)

Les petits conseils pour une bonne collecte

- Mettre les bacs et les sacs de tri **la veille au soir**.
- Regrouper votre bac avec celui de votre voisin ainsi que les sacs de tri sélectif,
- Positionner les bacs pleins sur la chaussée, en bordure de la plateforme, **les poignées tournées vers la route** afin de faciliter le travail de l'équipe de collecte
- **Ne pas présenter de vrac (sacs d'ordures ménagères) sur la chaussée** : ceux-ci ne seront pas collectés. De même, les sacs d'ordures ménagères dépassant des bacs ne sont pas collectés.
- Utiliser tous les services mis à disposition par la Communauté de Communes (sacs de tri que vous trouverez en mairie, colonne d'apport volontaire pour le verre, le papier, déchèterie, etc...) afin de diminuer la production de déchets déposés dans votre bac. **Les cartons, les déchets verts et le verre ne sont pas collectés s'ils sont présents dans votre conteneur.**
- **Ne pas mettre son sac de tri derrière une haie, une clôture, une voiture** mais bien en vue car le camion débute sa collecte dès 6 heures, en hiver, il faut que le conteneur soit vu par le chauffeur.
- **Les bacs coincés entre un mur et une voiture ne sont pas collectés**, en raison des risques de rayures que le rippeur pourrait faire sur la voiture avec le bac.
- **Les travaux dans les rues** : Le camion d'ordures ménagères n'ayant pas le droit de faire de marche arrière pour collecter une rue selon la recommandation R437 de la CRAM. Si la rue est bloquée par des engins, celui-ci ne pénètre pas dans la rue
- Ne pas trop **charger les sacs de tri**, laisser une longueur après l'attache du sac pour une meilleure manipulation, penser au rippeur.

Nous avons, avec les services techniques des communes, la DDE, mis en place une procédure pour les travaux effectués sur les communes, mais nous ne maîtrisons pas les travaux réalisés chez les particuliers. Pour améliorer notre service et ne pas pénaliser une rue entière, si vous faites effectuer des travaux avec des camions de gros gabarits, nous vous remercions de

nous prévenir pour adapter la collecte ou demander à vos voisins de regrouper exceptionnellement leurs poubelles en un lieu précis.

CLISSON, SÈVRE & MAINE  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne

